

6.3 FINALE INTER RÉGIONALE Benjamins et U12

15-16 juin 2024 au Golf de l'Île d'Or

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française **qualifiés par leur Ligue**.

Non-ouvert aux joueurs et joueuses directement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.

Exception : les joueurs sélectionnés pour les matchs en équipe de France de l'année en cours sont automatiquement qualifiés pour disputer la finale interrégionale.

Catégories d'âge :

U12 : nés en 2012 ou après

Benjamins : nés en 2010 et 2011

Distance de jeu :

Voir recommandations § 3-6-4

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.1-2 (4)

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 jours : Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

A l'issue de l'épreuve, le nombre de joueurs correspondant au quota attribué pour l'inter-région sera qualifié pour le Championnat de France des Jeunes. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en trou par trou sera organisé.

Les quotas de places attribués au championnat de France par catégorie seront publiés 10 jours avant l'épreuve.

COMITE DE L'ÉPREUVE

1 représentant par Ligue et le ou les arbitres du tournoi.